

## 2.1 - ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

### 2.1.3 - Population des communes

Contrairement à la période 1982-1999, où toutes les communes ont vu leur population croître, entre 1999 et 2006, deux communes perdent de la population : Cilaos et Salazie. Quatre communes ont une population quasi-stable : le Port, Trois-Bassins, Saint-Philippe et Sainte-Rose. Hormis le Port qui est la commune de l'île la plus densément peuplée (2 300 habitant/km<sup>2</sup>), ces communes sont rurales, plutôt isolées et relativement difficiles d'accès. Les autres communes ont vu leur population s'accroître à des taux annuels moyens qui varient de 0,71 % pour Saint-Denis à 4 % pour la Plaine-des-Palmistes.

En terme de croissance démographique, Saint-Paul, avec 11 700 habitants supplémentaires entre 1999 et 2006, arrive en tête des communes réunionnaises. Elle est suivie par les communes du Tampon (+ 9 500) et de Saint-André (+ 8 700). Leur croissance est due à la fois à un solde migratoire apparent positif et à un solde naturel assez important. Saint-Denis a le solde naturel le plus élevé, mais avec un solde migratoire négatif, la commune n'est que quatrième en terme de croissance démographique (+ 6 700).

La population des quatre microrégions augmente, principalement sous l'effet de soldes naturels importants. Alors qu'au niveau communal les taux de solde migratoire apparent varient beaucoup d'une commune à l'autre, l'écart est beaucoup plus limité pour les microrégions (entre - 0,31 % et + 0,31 % par an). Avec plus de 35 % de la population réunionnaise, le Sud est la microrégion la plus peuplée. Le Nord, qui était la deuxième région en terme de poids démographique en 1990, est désormais moins peuplé que l'Ouest (respectivement 24,4 % et 25,5 % de la population). Enfin, avec 14,6 % de la population, la région Est reste la moins peuplée des quatre.

#### Définitions :

**Excédent naturel, mouvement naturel ou accroissement naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif.

**Solde migratoire apparent** : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Cette notion s'applique aussi à toute circonscription (arrondissement, canton, commune), mais prend alors en compte non seulement les échanges avec la métropole et l'étranger (migrations extérieures) mais aussi les échanges avec les autres circonscriptions (migrations intérieures).

#### Sources :

• Insee - recensements de la population de 1999 et 2006 et état civil.

#### Pour en savoir plus :

- "Recensement de la population - Zoom sur la société réunionnaise" - Économie de La Réunion - Hors-série N° 7 - juillet 2009.
- "Enquêtes annuelles de recensement - 782 000 habitants à La Réunion au 1<sup>er</sup> janvier 2006" - Informations rapides Réunion N° 105 - janvier 2009.
- [www.recensement-2006.insee.fr](http://www.recensement-2006.insee.fr)
- [www.recensement-1999.insee.fr](http://www.recensement-1999.insee.fr)

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES DE 1999 À 2006

Microrégions et arrondissements (*)	Population 1999	Population 2006	Solde naturel	Solde migratoire apparent	Taux annuels (%)		
					Accroissement total	Solde naturel	Solde migratoire apparent
<b>NORD</b> .....	<b>176 362</b>	<b>190 625</b>	<b>18 247</b>	<b>- 3 984</b>	<b>1,12</b>	<b>1,43</b>	<b>- 0,31</b>
Saint-Denis .....	131 649	138 314	12 764	- 6 099	0,71	1,36	- 0,65
Sainte-Marie .....	26 576	30 596	3 201	819	2,03	1,62	0,41
Sainte-Suzanne .....	18 137	21 714	2 282	1 295	2,61	1,66	0,94
<b>OUEST</b> .....	<b>179 786</b>	<b>199 457</b>	<b>20 166</b>	<b>- 495</b>	<b>1,49</b>	<b>1,53</b>	<b>- 0,04</b>
Le Port .....	38 367	38 148	4 821	- 5 040	- 0,08	1,80	- 1,88
La Possession .....	21 883	26 242	2 836	1 523	2,63	1,71	0,92
Saint-Leu .....	25 310	28 969	2 537	1 122	1,95	1,35	0,60
Saint-Paul .....	87 629	99 291	9 396	2 266	1,80	1,45	0,35
Les Trois-Bassins .....	6 597	6 807	576	- 366	0,45	1,23	- 0,78
<b>SUD</b> .....	<b>248 302</b>	<b>277 602</b>	<b>23 605</b>	<b>5 695</b>	<b>1,61</b>	<b>1,29</b>	<b>0,31</b>
Les Avirons .....	7 163	9 180	631	1 386	3,61	1,13	2,48
Entre-Deux .....	5 167	5 713	377	169	1,45	1,00	0,45
L'Étang-Salé .....	11 755	13 266	1 031	480	1,74	1,19	0,55
Petite-Île .....	10 157	11 282	731	394	1,51	0,98	0,53
Saint-Joseph .....	30 276	33 509	2 621	612	1,46	1,18	0,28
Saint-Louis .....	43 491	49 455	4 999	965	1,85	1,55	0,30
Saint-Pierre .....	69 009	74 480	6 580	- 1 109	1,10	1,32	- 0,22
Saint-Philippe .....	4 858	5 030	369	- 197	0,50	1,07	- 0,57
Le Tampon .....	60 311	69 849	5 800	3 738	2,12	1,29	0,83
Cilaos .....	6 115	5 838	466	- 743	- 0,66	1,11	- 1,77
<b>EST</b> .....	<b>101 730</b>	<b>114 278</b>	<b>11 662</b>	<b>886</b>	<b>1,68</b>	<b>1,56</b>	<b>0,12</b>
Bras-Panon .....	9 671	11 028	934	423	1,89	1,30	0,59
Plaine-des-Palmistes .....	3 433	4 518	371	714	4,00	1,37	2,63
Saint-André .....	43 150	51 817	5 458	3 209	2,65	1,67	0,98
Saint-Benoît .....	31 531	33 187	3 644	- 1 988	0,73	1,61	- 0,88
Sainte-Rose .....	6 545	6 664	587	- 468	0,26	1,27	- 1,01
Salazie .....	7 400	7 065	668	- 1 003	- 0,66	1,32	- 1,98
<b>TOTAL RÉUNION</b>	<b>706 180</b>	<b>781 962</b>	<b>73 680</b>	<b>2 102</b>	<b>1,47</b>	<b>1,43</b>	<b>0,04</b>

(\*) tels que définis dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006.